



Publication le 27 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-96

L'an deux mille dix-huit, le treize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à M. MARCONNET, Mme MARCEL à M. SAGET.

Monsieur Christophe DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION MULTIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « ENVIRONNEMENT ET RISQUES » DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS ET LES 13 COMMUNES QUI LA COMPOSENT

Madame le Maire expose que les communes de Nevers Agglomération agissent depuis de nombreuses années en matière de prévention et de gestion des risques.

Toutefois, la mise en oeuvre concrète de certaines actions (rédaction, suivi et maintien opérationnel des Plans Communaux de Sauvegarde, dispositif d'alerte, transport, hébergement et ravitaillement des citoyens impactés...) suppose de disposer d'un service d'ingénierie spécialisé en capacité de fournir une expertise sur ces problématiques.

Mairie
54 avenue des Pins Lecher
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles

En 2009, le conseil communautaire a pris la décision d'engager une réflexion de gestion intercommunale du risque inondation, volet opérationnel de l'étude globale sur le risque inondation de l'agglomération de Nevers (EGRIAN).

Pour cela, il a créé un emploi de chargé de mission Environnement et Risques.

Au travers du développement d'une approche intercommunale de la gestion des risques, Nevers Agglomération a la possibilité de mettre partiellement à disposition des communes les moyens humains, matériels et en ingénierie dont elle dispose afin d'améliorer la capacité du territoire à gérer un évènement majeur.

La présente convention a pour objet de définir cette mise à disposition.

Aussi, Madame le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition et de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 15 mars 2018



Le Maire,

Isabelle BONNICEL